

CALENDRIER UNIVERSITAIRE

TRIMESTRE D'HIVER 2027

Période des admissions

Personnes étudiantes internationales ¹	1 ^{er} février 2026 au 1 ^{er} août 2026
Personnes étudiantes québécoises et canadiennes	1 ^{er} février 2026 au 4 janvier 2027

Période des inscriptions aux cours²

Personnes étudiantes internationales	16 novembre 2026 au 6 janvier 2027
Personnes étudiantes québécoises et canadiennes	16 novembre 2026 au 6 janvier 2027

Trimestre

Période du trimestre	7 janvier 2027 au 30 avril 2027³
Période de relâche (aucun cours ni de jour ni de soir)	1^{er} au 5 mars 2027
Congés (aucun cours ni de jour ni de soir)⁴	
Vendredi saint	26 mars 2027
Lundi de Pâques	29 mars 2027
Date limite de remise des résultats du trimestre d'hiver par les titulaires de cours	7 mai 2027
Collation des grades	Connaître les dates importantes

Modification et annulation d'inscription aux cours

Date limite de modification d'inscription	14 janvier 2027
Date limite d'annulation avec remboursement	20 janvier 2027
Date limite d'abandon sans mention d'échec et sans remboursement	17 mars 2027

Période de paiement des frais de scolarité

Personnes étudiantes inscrites à temps complet

Date limite de paiement des frais de scolarité du premier versement	11 février 2027
Date limite de paiement des frais de scolarité du deuxième versement	11 mars 2027
Date limite de paiement des frais de scolarité du dernier versement	1 ^{er} avril 2027

Personnes étudiantes inscrites à temps partiel

Date limite de paiement total des frais de scolarité (un seul versement)	11 février 2027
--	-----------------

[En savoir plus sur le paiement des frais de scolarité](#)

Adopté par le Conseil d'administration du 23 septembre 2025 (CAD-13625)

Amendé par le Conseil d'administration du 27 janvier 2026 (CAD-13729), du 22 septembre 2026 (CAD-13869)

¹ Les personnes candidates issues des protocoles d'ententes ont jusqu'au 15 octobre 2026 pour déposer leur candidature

² Passée cette date, la période d'inscription prend fin et des frais de retard de 75 \$ seront appliqués au dossier de la personne étudiante. Toute demande d'inscription tardive doit être autorisée, à titre exceptionnel.

³ Bien que le trimestre d'hiver 2027 se termine officiellement le vendredi 30 avril 2027, les personnes d'enseignement peuvent, à leur discrétion, utiliser le lundi 3 mai 2027 pour compenser l'absence d'un lundi au calendrier. Cette journée ne constitue pas une prolongation du trimestre.

⁴ En raison des congés fériés, les activités académiques seront reprises à l'intérieur du trimestre.